



Le Tribunal de première instance de Yaoundé a déclaré son incompétence à annuler la décision du National Executive Committee (NEC) du Social Democratic Front (SDF) excluant 34 membres du parti.

Ces membres avaient saisi la justice pour demander l'annulation de leur exclusion en février dernier, mais leur requête a été rejetée.

Cette décision de justice ouvre la voie à l'organisation du congrès électif du SDF prévu les 27, 28 et 29 octobre. Le vice-président Joshua Osih, considéré comme le favori pour la succession du défunt Chairman Ni John Fru Ndi, pourra ainsi se concentrer sur sa candidature sans craindre le retour de Jean Michel Nintcheu, son principal adversaire au sein du parti.